



## Municipalité de Clarenceville

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue en présentiel et à huis clos, ce **25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022** à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 1350, chemin Middle, **sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.**

**Sont présents:**

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker (absent)
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

**Est également présente**, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

---

2022-01-033

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES / BUDGET DE L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est une corporation régie par les dispositions du Code municipal de la province de Québec

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité ont pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par **M. David Adams** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**

Que le conseil municipal adopte unanimement les prévisions budgétaires (budget) de l'exercice financier 2022 qui se décline ainsi :

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**Les charges :**

Administration générale	608 987. \$
Sécurité publique	426 003. \$



## Municipalité de Clarenceville

Transport	460 258. \$
Hygiène du milieu	561 692. \$
Santé et bien-être	0. \$
Aménagement, urbanisme et développement	131 532. \$
Loisirs et culture	156 104. \$
Frais de financement	11 350. \$
Service de dette	290 681. \$
<b>Total des charges</b> _____	<b>2 646 607. \$</b>

### **Les revenus**

Taxes foncières	1 781 292. \$
Autres taxes	378 819. \$
Services rendus	16 600 \$
Revenus de transferts	185 377. \$
Tenant lieu de taxe (gouvernements)	12 300. \$
Imposition de droits	65 500. \$
Amendes et pénalités	2 000. \$
Intérêts	6 000. \$
Affectation amortissements	198 719. \$
Autres	0. \$
<b>Total des revenus</b> _____	<b>2 646 607. \$</b>

*Adoptée à l'unanimité*

Madame Sonia Côté, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Donnée le 26 janvier 2022